

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU  
PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

-----  
DIRECTION GENERALE  
DU BUDGET ET DES FINANCES

-----  
**DIRECTION DES MARCHES PUBLICS**

*BP V 169 Abidjan - Tél : 20-21-15-19*

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail

**DIRECTION REGIONALE DES MONTAGNES,  
DU WOROBA-OUEST ET DU DENGUELE**

**A MAN**

*BP 695 Man*

*Tél./Fax : 33 79 19 92*

*Secrétariat : 33 79 19 96*

# **RAPPORT D'ACTIVITES**

## **Exercice 2018**

Elaboré par  
**KESSE GERARD,**  
Directeur Régional

**Janvier 2019**

# **SOMMAIRE**

<b>I - PRESENTATION DE LA DIRECTION REGIONALE DES MARCHES PUBLICS DES MONTAGNES DU WOROBA OUEST ET DU DENGUELE BASEE A MAN .....</b>	<b>3</b>
1) Couverture territoriale de la Direction Régional.....	3
2) Missions.....	4
3) Ressources humaines.....	4
4) Moyens matériels.....	5
<b>II - PLANNING DE PASSATION DES MARCHES EN 2018.....</b>	<b>6</b>
1) Point des lignes à marché par autorité contractante.....	6
2) Lignes soumises à marché par type de structure.....	8
<b>III - MARCHES PASSES EN 2018 .....</b>	<b>8</b>
1) Marchés passés par appels d’offres ouverts .....	9
2) Marchés passés par les procédures dérogatoires.....	9
3) Marchés passés par les procédures concurrentielles simplifiées.....	11
4) Délais de passation des marchés.....	12
<b>IV - MARCHES APPROUVES EN 2018 .....</b>	<b>12</b>
<b>V - SUIVI DE L’EXECUTION DES MARCHES.....</b>	<b>13</b>
1) Demande d’avenants.....	13
2) Demandes de résiliation de marchés.....	13
<b>VI- FORMATIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>VII- DOSSIERS EN COURS .....</b>	<b>14</b>
1) Demande de résiliation de marchés.....	14
2) Opérations en contentieux .....	14
3) Appels d’offres lancés par anticipation .....	15
<b>VIII- CONTRAINTES ET DIFFICULTES .....</b>	<b>15</b>
<b>IX- PROPOSITION DE MESURES CORRECTIVES .....</b>	<b>16</b>
<b>X- PERSPECTIVES 2017.....</b>	<b>17</b>

Le présent document constitue le rapport d'activités de l'exercice 2018, de la Direction Régionale des Marchés Publics (DRMP) des Montagnes, du Woroba-Ouest et du Denguélé, basée à Man. Il présente l'ensemble des activités menées par cette direction au cours de l'exercice budgétaire 2018.

## **D) PRESENTATION DE LA DIRECTION REGIONALE DES MARCHES PUBLICS DES MONTAGNES, DU WOROBA OUEST ET DU DENGUELE A MAN**

### **1) Couverture territoriale de la Direction Régionale**

La Direction Régionale des Marchés Publics des Montagnes, du Woroba Ouest et du Denguélé basée à Man, appelée Direction Régionale des Marchés Publics de Man couvre six (6) régions administratives, comprenant 22 départements et 36 communes.

Le tableau ci-après indique les entités administratives de ladite direction.

<b>Districts</b>	<b>Régions</b>	<b>Départements</b>	<b>Communes</b>
<b>MONTAGNES</b>	<b>TONKPI</b>	MAN Biankouma Danané Zouan Hounien Sipilou	MAN Sangouiné Logoualé Biankouma Gbonné Danané Zouan Hounien Bin-Houyé Sipilou
	<b>CAVALLY</b>	GUIGLO Toulepleu Blolequin Taï	GUIGLO Toulepleu Bloléquin Taï
	<b>GUEMON</b>	DUEKOUE Bangolo Kouibly Facobly	DUEKOUE Bangolo Kouibly Facobly
<b>WOROBA-OUEST</b>	<b>BAFING</b>	TOUBA Ouaninou Koro	TOUBA Ouaninou Koro Booko Koonan Guintéguéla Borotou
<b>DENGUELE</b>	<b>FOLON</b>	MINIGNAN Kaniasso Tienko	MINIGNAN Kaniasso Tienko Goulia
	<b>KABADOUGOU</b>	ODIENNE Madinani Samatiguila	ODIENNE Madinani Samatiguila Séguélon Tiémé Bako Dioulatiédougou Seydougou
<b>03</b>	<b>06</b>	<b>22</b>	<b>36</b>

**Tableau n°1 : Zone de couverture des la DRMP Man**

## 2) Missions

Les Directions régionales des marchés publics ont été créées à partir de l'année 2002, pour déconcentrer la fonction « **marchés publics** » gérée jusqu'à cette époque par la Direction des Marchés Publics, structure centrale basée à Abidjan. Elles assurent la mission de contrôle en région dans le système des marchés publics. D'une manière générale, elles veillent au respect de l'obligation de passer marché dans leurs zones de compétence.

Les missions prioritaires confiées aux Directions régionales des marchés publics sont résumées comme suit :

1. Faire respecter les dispositions du Code des marchés publics en région ;
2. Apporter l'appui technique nécessaire aux structures locales assujetties au Code des marchés publics, en vue du respect de l'obligation de passer marché au regard du code des Marchés Publics ;
3. Former les acteurs locaux (administrateurs de crédits délégués, ordonnateurs, collectivités territoriales et opérateurs économiques, etc) aux procédures des marchés publics,

Dans l'accomplissement de ses missions, la Direction Régionale des Marchés Publics basée à Man a pour tâches quotidiennes :

- La validation des plans de passation des marchés ;
- La validation des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) ;
- La participation aux opérations de dépouillement des plis, d'analyse et de jugement des offres ;
- La validation et la numérotation des projets de marchés ;
- La validation des dossiers d'approbation ;
- L'instruction des demandes de procédures dérogatoires (marchés de gré à gré, appel d'offres restreints, convention, etc) et de résiliation ;
- La formation des acteurs des marchés publics.

## 3) Ressources humaines

Personnel fonctionnaire au 31 décembre 2018.

N° ORDRE	NOM & PRENOMS	FONCTION	MATRICULE	EMPLOI	GRADE	CONTACTS
01	KESSE Gérard	Directeur Régional	305 705 P	Ingénieur Principal des Travaux Publics	A5	07 00 99 57 02 24 56 02 gkuesse@yahoo.fr
02	N'ZI Koffi Julien	Chargé d'Etudes	350 028 K	Attaché des Finances	A3	40 23 65 10 06 11 66 75 zilukoff@gmail.com
03	LAGO Zékalo Toiazéré Jean Bédél	Chargé d'Etudes	372 439 E	Attaché des Finances	A3	46 31 11 30 59 79 39 69 zekalojb@gmail.com
04	GNAMIEN Allatin Sévérine	Sécrétaire	347 684 B	Assistante de Direction	B1	59 40 36 44 06 03 31 09 sevegnamien@gmail.com
05	KOFFI Ahoua Williams	Chauffeur	292 762 A	Agent Spécialisé des TP	D1	45 0101 93 08 13 44 63

**Tableau n°2 : Personnel fonctionnaire la DRMP Man**

Personnel d'appui au 31 décembre 2018.

N° ORDRE	NOM & PRENOMS	FONCTION
01	Sadia Massandjé	Agent de transmission (Mle 989 455 S)
02	HOUEHI Méapleu Arsène	Technicien de surface
03	MONSIA Kla Bernard	Gardiens
04	DALA Gérard	

**Tableau n°3 : Personnel d'appui (non fonctionnaire) la DRMP Man**

#### **4) Moyens matériels**

##### **- Locaux :**

Les locaux abritant la Direction régionale sont situés à Man, au quartier Commerce, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif de la mini Cité financière, à proximité des bureaux de la mairie de Man. Ils comprennent :

- ✓ un (1) bureau du Directeur Régional (DR) avec une salle d'eau ;
- ✓ un (1) secrétariat du DR ;
- ✓ deux (2) bureaux pour les Chargés d'Etudes ;
- ✓ une (1) salle de réunion ;
- ✓ une (1) salle d'eau et
- ✓ un (1) hall)

##### **- Matériel informatique :**

Tous les agents de la Direction dispose d'un ordinateur de bureau avec une imprimante fonctionnels, soit 6 ordinateurs de bureau munis chacun d'une imprimante. La Direction régionale dispose également de 2 ordinateurs portables, des matériels de bureau et de formation.

##### **- SIGMAP :**

Le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), applicatif de gestion électronique des opérations sur marchés publics, est déployé sur trois (3) ordinateurs .

##### **- Réseau internet :**

Tous les six (6) ordinateurs de la DRMP sont connectés à l'internet, soit par câble soit par le réseau Wifi.

##### **- Matériel roulant :**

Le service dispose d'un véhicule de service de type 4X4, mise en circulation le 10 décembre 2013, pour assurer le déplacement des agents lors des opérations auprès des autorités contractantes. Une moto acquise en Mai 2017 permet à l'agent de transmission d'exécuter ses tâches quotidiennes. L'ensemble du matériel roulant est en bon état de fonctionnement.

## II) PLANNING DE PASSATION DES MARCHES EN 2018

### 1) Point des lignes à marché par autorité contractante

<b>RECAPITULATIF DES LIGNES A MARCHÉ POUR L'ANNEE 2018</b>					
N°	Autorité contractante	Lignes à marché		Lignes à marché validées	
		Montant	Nombre	Montant	Nombre
1	<b>CR du Tonkpi</b>	5 451 952 000	13	3 472 827 000	13
2	<b>CR du Guémon</b>	3 280 003 000	10	499 949 600	10
3	<b>CR du Kabadougou</b>	2 165 926 000	11	599 004 000	11
4	<b>CR du Folon</b>	928 335 000	12	828 541 410	12
5	<b>CR du Cavally</b>	1 320 671 000	11	840 903 000	11
6	<b>CR du Bafing</b>	3 562 511 416	12	1 641 711 000	12
7	<b>Mairie de Man</b>	889 636 000	6	270 431 000	6
8	<b>Mairie de Sangouiné</b>	40 197 000	1	32 281 000	1
9	<b>Mairie de Biankouma</b>	48 300 000	2	33 027 397	2
10	<b>Mairie de Gbonné</b>	–	0	–	0
11	<b>Mairie de Logoualé</b>	25 000 000	1	7 466 000	1
12	<b>Mairie de Danané</b>	–	–	–	–
13	<b>Mairie de Zouan-Hounien</b>	–	–	–	–
14	<b>Mairie de Bin-Houyé</b>	–	–	–	–
15	<b>Mairie de Sipilou</b>	–	–	–	–
16	<b>MAC-Man</b>	151 950 000	1	151 950 000	1
17	<b>Université de Man</b>	274 000 000	2	120 000 000	1
18	<b>PURRAR-TGC</b>	237 740 540	4	237 740 540	4
19	<b>PROPACOM</b>	780 459 759	1	135 000 000	1
20	<b>PRFM/Man</b>	–	–	–	–
21	<b>Mairie de Bangolo</b>	–	–	–	–
22	<b>Mairie de Duékoué</b>	281 640 000	4	76 460 000	4
23	<b>Mairie de Guiglo</b>	226 100 000	4	98 100 000	4
24	<b>Mairie de Kouibly</b>	40 000 000	1	23 910 000	1

25	<b>Mairie de Facobly</b>	96 000 000	1	22 000 000	1
26	<b>Mairie de Bolequin</b>	–	–	–	–
27	<b>Mairie de Toulepleu</b>	60 000 000	1	48 000 000	1
28	<b>Mairie de Taiï</b>	–	–	–	–
29	<b>Mairie de Touba</b>	45 000 000	2	13 883 000	2
30	<b>Mairie de Koonan</b>	–	–	–	–
31	<b>Mairie de Ouaninou</b>	–	–	–	–
32	<b>Mairie de Guintéguela</b>	–	–	–	–
33	<b>Mairie de Booko</b>	26 505 000	1	2 900 000	1
34	<b>Mairie de Borotou</b>	–	–	–	–
35	<b>Mairie de Bako</b>	28 000 000	1	12 000 000	1
36	<b>Mairie de Séguélon</b>	125 000 000	4	70 461 000	3
37	<b>Mairie de Tiémé</b>	–	–	–	–
38	<b>Mairie d'Odienné</b>	106 000 000	4	66 000 000	3
39	<b>Mairie de Seydougou</b>	96 529 000	1	37 089 000	1
40	<b>Mairie de Dioulatiedougou</b>	–	–	–	–
41	<b>Mairie de Goulia</b>	26 966 000	2	26 966 000	2
42	<b>Mairie de Samatiguila</b>	–	–	–	–
43	<b>Mairie de Madinani</b>	12 500 000	1	12 500 000	1
44	<b>Mairie de Minignan</b>	–	–	–	–
45	<b>Mairie de Tienko</b>	–	–	–	–
46	<b>Mairie de Kaniasso</b>	45 030 932	1	38 779 065	1
<b>TOTAL</b>		<b>20 371 952 647</b>	<b>115</b>	<b>9 5319 880 012</b>	<b>112</b>

**Tableau n°4 : Point des lignes à marchés traités en 2018 par la DRMP Man**

## 2) Lignes soumises à marché par type de structure.

Type de structure	Nombre de lignes soumises à marché	Montant total des lignes soumises à marché (FCFA)
Administration (Maison d'arrêt et de correction de Man)	1	151 950 000
Collectivités	106	8 895 189 472
Projets (PURRAR-TGC et PROPACOM-OUEST) *	4	372 740 540
EPN (Université de Man)	1	120 000 000
TOTAL	112	9 539 880 012

**Tableau n°5 : Récapitulatif des lignes à marchés traités en 2018**

\* PURRAR-TGC : Programme d'Urgence de Réhabilitation et de Relance des Activités Rizicoles dans les Régions du Tonkpi, du Guémon et du Cavally.

\* PROPACOM-OUEST : Projet d'appui à la Production Agricole et à la Commercialisation - extension Ouest

**NB :** La seule ligne à marché (en appel d'offres ouvert) de l'Université de Man est relative à la gérance et l'exploitation du restaurant de l'Université de Man. L'appel d'offres lancé en vue de recruter le prestataire connaît un blocage suite à la plainte d'un soumissionnaire auprès de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) qui a ordonné la reprise du jugement des offres.

### COMMENTAIRE :

De 01 janvier à 31 décembre 2018, c'est **112 lignes à marchés** qui ont été notifiées aux différentes autorités contractantes. Ce qui représente en valeur **9 539 880 012 FCFA**.

De cette planification, **198 marchés d'une valeur globale de 5 279 587 014 FCFA TTC**, seront passés.

### III) MARCHES PASSES EN 2018

Le point des marchés passés en 2018 se résume comme suit :

- ❖ 198 marchés passés dont
  - 160 marchés de travaux ;
  - 37 marchés de fournitures ;
  - 1 marché de prestations
  
- ❖ 138 opérations de passation
  - 94 appels d'offres ouverts (AOO) ;
  - 13 appels d'offres restreints (AOR) ;
  - 20 marchés de gré à gré ;
  - 07 avenants ;
  - 02 Procédures Simplifiée à compétition Ouverte (PSO) ;
  - 01 Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL) ;
  - 01 Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)

## **Gain réalisé par les procédures concurrentielles**

La différence entre l'estimation du marché et le montant attribué constitue le gain théorique lors des procédures de mises en concurrence (AOO, AOR, PSO et PSL). Pour l'exercice 2018, l'ensemble des 198 marchés passés (tous modes de passation) représente en valeur 5 511 486 549 FCFA TTC, pour une estimation de 5 787 836 338 FCFA TTC.

Le gain ainsi réalisé pour l'Etat représente la somme de 276 349 789 FCFA, soit 5% du montant des marchés passés.

### **1) Marchés passés par appels d'offres ouverts**

L'appel d'offres ouvert est la procédure la plus utilisée par les autorités contractantes pour exécuter leurs dépenses. En effet, sur 138 opérations de passation, 94 portent sur des appels d'offres ouverts, soit un taux de 68 %. Le montant des marchés attribués par appels d'offres ouverts représente en valeur 3 882 606 080 FCFA TTC soit 70 % du montant des marchés attribués en 2018.

### **Répartition des appels d'offres ouverts selon le type de structures en 2018**

<b>Type de structures</b>	<b>Travaux</b>	<b>Fournitures</b>	<b>Prestations</b>	<b>Total</b>
Commune	32	01	00	<b>33</b>
Régions	53	04	00	<b>57</b>
Projet	01	01	00	<b>02</b>
Administration	00	01	00	<b>01</b>
EPN	00	00	01	<b>01</b>
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>07</b>	<b>01</b>	<b>94</b>

**Tableau n° 6 : Nombre d'appels d'offres ouvert par type d'autorité contractante et par type de marché**

On notera que la quasi-totalité des appels d'offres ouverts a été lancée par les collectivités territoriales avec exactement 95,7 % des appels d'offres ouverts lancés (90 sur 94).

Sept (7) appels d'offres, tous lancés par des collectivités ont été déclarés infructueux, pour absence soit de plis, soit d'offres conformes aux critères d'attribution. Ils ont tous été relancés.

### **2) Marchés passés par les procédures dérogatoires**

#### **a) Le recours aux appels d'offres restreints**

Prévue au Code des marchés publics en son article 60, la procédure des appels d'offres restreints est très peu utilisée du fait qu'aucun des marchés passés ne requiert une technicité particulière.

Toutefois, il faut noter qu'aux termes de l'arrêté n° 101/MEF/DMP du 04 juillet 1990, les appels d'offres relatifs à l'achat de carburant relèvent de manière permanente de la procédure des appels d'offres restreints. On note également que les marchés de prestations intellectuelles sont passés par appel d'offres restreints.

En l'absence donc de marchés de prestations intellectuelles, c'est treize (13) appels d'offres restreints, tous relatifs à l'achat de carburant qui ont été lancés, dont douze (12) par des collectivités

territoriales et un (1) par l'Université de Man. Le montant cumulé des marchés issus de ce mode de passation est évalué à 1 051 810 000 FCFA TTC.

### b) Le recours aux marchés de gré à gré

La situation des demandes de gré à gré au cours de l'année 2018 est résumée dans le tableau ci-après :

	Types de marché	Nombre de marchés	Montant des marchés (FCFA TTC)	Objet des marchés	Observations
Conseil Régional de Tonkpi	Travaux	15	357 203 767	Travaux de réhabilitation d'infrastructures scolaires	Demande accordée pour urgence
	Fournitures	01	39 990 000	Achat de table-bancs pour les EPP de la régions	
PROPACOM-Ouest	Fournitures	04	124 890 000	Achat de semences agricoles et de boutures	Demande accordée pour urgence
TOTAL		20	522 083 767		

**Tableau n°7 : Nombre et montant des marchés passés par gré à gré en 2018**

Toutes les trois (3) demandes d'autorisation de passer des marchés de gré à gré enregistrées, ont été accordées pour urgence. Le montant global des vingt (20) marchés ainsi passés est de 522 083 767 FCFA TTC.

### c) Le recours aux avenants

Le nombre de demandes d'autorisation d'avenants enregistrées est de sept (7). Elles ont toutes été accordées, dont un seul avec incidence financière. Les six (6) autres portent sur des changements de site ou d'imputations budgétaires, sans variation du montant du marché initial. Le tableau ci-après, donne un aperçu des avenants autorisés.

N°	N° du marché de base	Objet du marché	Autorité contractantes	Titulaires	Objet de l'avenant	Observations
1	2017-0-2-1228/04-15	Travaux de construction de d'un bâtiment de trois (3) classes et et un bureau à l'EPP Goya 1.	Mairie de Guiglo	ETS EUNIVAN	Changement de site	De EPP Goya à EPP Yaoudé
2	2017-0-2-1229/04-15	Travaux de construction de d'un bâtiment de trois (3) classes et et un bureau à l'EPP Goya 2.	Mairie de Guiglo	GAHIE KOREZEL YVETTE	Changement de site	De EPP Goya à EPP Baillet B.
3	2017-0-2-1230/04-15	Travaux de construction de d'un bâtiment de trois (3) classes et et un bureau à l'EPP Mona.	Mairie de Guiglo	GAHIE KOREZEL YVETTE	Changement de site	De EPP Mona à EPP Nazareth

4	2017-0-2-1594/ 04-15	Travaux de construction d'une maternité dans la localité de Fouénan	Conseil Régional de Bafing	ETS TEKO	Changement de site	De Fouénan à Bakandesso
5	2016-0-2-1680/ 04-15	Travaux de construction d'un logement social	Conseil Régional de Cavally	EOS	Changement d'imputation	9212/2232 à 9232/2232
6	2016-0-2-1681/04/ 15	Travaux de construction d'un logement social	Conseil Régional de Cavally	ITS	Changement d'imputation	9212/2232 à 9232/2232
7	2016-0-1-0358/ 04-15	Etude pour l'élaboration du Plan Stratégique de Développement de la Région du Tonkpi	Conseil Régional de Tonkpi	ANADER	Prise en compte de prestations supplémentaires	Montant avenant : 4 986 896 FCFA TTC

**Tableau n°8 : Point des avenants en 2018**

### 3) Marchés passés par les procédures concurrentielles simplifiées

Les procédures concurrentielles simplifiées, permettent aux autorités contractantes de recourir à la concurrence pour les montants inférieurs aux seuils de passation des marchés. Elles sont encadrées règlementairement par l'arrêté 112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016.

#### 3-a) Procédures Simplifiées de demande de Cotation (PSC)

La Procédure simplifiée de demande de Cotation (PSC) consiste à formuler une demande de cotation auprès de trois (3) fournisseurs, en vue d'attribuer un marché financé sur une ligne à marché dont la dotation est inférieure à trente millions (30 000 000) FCFA.

Il est difficile d'établir un bilan exhaustif des marchés passés par la Procédure simplifiée de demande de Cotation (PSC), dans la mesure où l'usage de cette procédure ne fait pas intervenir la Direction Régionale des Marchés Publics (DRMP).

L'autorité contractante gère toute la phase de passation à son niveau et la DRMP n'intervient qu'en cas de besoin.

En revanche, la DRMP intervient dans l'octroi des autorisations de cotation auprès d'un ou de deux fournisseurs. En 2018, c'est au total 302 demandes qui ont été traitées par la Direction régionale. Ces demandes d'une valeur de 323 035 779 FCFA TTC, ont toutes été accordées et portaient exclusivement sur l'achat de carburant et sont résumées dans le tableau ci-après.

Types de structures	Nombre de demande auprès d'un fournisseur	Nombre de demande accordées	Montants autorisés (FCFA TTC)
Administration	299	299	44 468 000
Communes	3	3	278 567 779
<b>TOTAL</b>	<b>302</b>	<b>302</b>	<b>323 035 779</b>

**Tableau n°9 : Point des autorisations de cotation auprès d'un fournisseur en 2018**

### **3-b) Procédures Simplifiées à compétition Limitée (PSL)**

La DRMP de Man a suivi une seule procédure simplifiée à compétition limitée initiée par le Projet de Reboisement des Flancs des Montagnes (PRFM), portant sur des travaux de plantations d'arbres sur les flancs des montagnes. Trois (3) marchés d'une valeur cumulée de 49 999 807 FCFA TTC sont issus de cette procédure.

### **3-c) Procédures Simplifiées à compétition Ouverte (PSO)**

Le projet PROPAM-Ouest a lancé deux (2) PSO pour l'achat et la livraison de semences agricoles et de boutures aux organisations professionnelles agricoles (OPA) de l'antenne de Man du PROPACOM-Ouest. Les deux consultations ont été déclarées infructueuses par le bailleur, faute d'offres conformes. Les marchés ont été par la suite passés par la procédure de gré à gré, après augmentation des quantités pour un montant cumulé de 124 890 000 FCFA TTC.

## **4) Délais de passation des marchés**

Depuis la fin du premier semestre 2018, un applicatif interne a été développé et intégré au SIGMAP pour la gestion des délais de passation des marchés publics. Les informations renseignées dans cet applicatif indiquent que le délai moyen de passation des marchés au cours de l'exercice 2018, est de 94 jours.

**Comparé au délai réglementaire de passation qui est de 88 jours, ce délai moyen n'est pas satisfaisant.** On notera tout de même une nette amélioration par rapport au délai enregistré l'année dernière qui était de 124 jours.

Les délais de passation élevés sont dus pour l'essentiel au manque de maîtrise des techniques de montages de projets de marché, à l'indisponibilité des signataires des marchés et plus généralement à l'indifférence de la plupart des acteurs au respect des délais de passation.

Il s'avère donc nécessaire de poursuivre la sensibilisation des acteurs et plus particulièrement des collectivités territoriales au respect des délais dans les procédures de passation des marchés publics.

## **IV- MARCHES APPROUVES EN 2018**

C'est globalement 159 marchés, d'un montant de 5 210 111 545 FCFA TTC qui ont été approuvés au cours de l'année 2018.

Ces marchés sont issus essentiellement des collectivités territoriales. En effet, la part des collectivités est de 137 marchés d'une valeur de 4 101 432 545 FA TTC, représentant respectivement en nombre et en valeur 86,1% et 78,7% des marchés approuvés.

Par ailleurs, les marchés de travaux occupent une grande part des marchés approuvés, avec 70,4% en nombre et 58,1% en valeur.

Les deux tableaux ci-après récapitulent les informations sur les marchés approuvés.

	Travaux	Fournitures	Prestations	Total
Nombre des marchés approuvés	118	36	5	150
Montant des marchés approuvés	3 026 393 862	1 421 896 788	761 820 895	5 210 111 545

**Tableau n°10 : Marchés approuvés par type en 2018**

Régions	Travaux		Fournitures		Prestations	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Administration	-	-	13	151 955 000	-	-
Projets	-	-	4	124 890 000	4	756 834 000
EPN	-	-	1	75 000 000	-	-
Communes	17	381 065 468	5	207 521 476	-	-
Régions	101	2 645 328 394	13	862 530 312	1	4 986 895
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>3 026 393 862</b>	<b>36</b>	<b>1 421 896 788</b>	<b>5</b>	<b>761 820 895</b>

**Tableau n°11 : Répartition des marchés approuvés par type de structures en 2018**

Pour cause de retard dans la transmission à la DRMP des marchés approuvés par les collectivités, les dates d'approbation d'un grand nombre de ces marchés approuvés n'ont pu être renseignées dans le SIGMAP.

Par conséquent, il pourrait exister un écart entre le nombre de marchés effectivement approuvés et indiqués ci-dessus et celui marqué dans le SIGMAP.

## V - SUIVI DE L'EXECUTION DES MARCHES

### 1- Demandes d'avenants

Des demandes d'autorisation de passer sept (7) avenants ont été traitées et accordées. Parmi ces avenants, un seul est avec incidence financière, d'un montant de 4 986 896 FCFA TTC. Les six (6) autres portent sur les changements de sites d'exécution de travaux, sans variation ni de la masse des travaux, ni des coûts initiaux.

Le tableau n° 8 ci-dessus, récapitule les informations relatives à ces avenants.

### 2- Demandes de résiliation de marché

En 2018, aucun marché n'a été résilié. Cependant des demandes portant sur la résiliation de cinq (5) marchés pour retard important dans l'exécution du marché, ont été réceptionnées et sont en instruction par la DRMP.

Le tableau ci-dessous, récapitule les informations relatives aux demandes de résiliation en cours de traitement.

N° du marché	Objet du marché	Titulaire	Montant du marché (FCFA TTC)	Délai d'exécution (Mois)
2012-0-2-1358/07-18	Travaux de réhabilitation de bas-fonds de Kouan-Houlé 1 dans le Département de Danané	IVOIRE TECHNOLOGIE S NOUVELLES (ITN)	8 784 382	02
2012-0-2-1362/07-18	Travaux de réhabilitation de bas-fonds de Mahapleu 2 et Mahapleu 4 dans le Département de Danané	IVOIRE TECHNOLOGIE S NOUVELLES (ITN)	9 555 227	02

2013-0-2-1203/07-18	Travaux de réhabilitation de bas-fonds de Pepleu dans le Département de Zouan-Hounien	Groupement ETBPSIE/ITN	6 774 828	02
2013-0-2-1206/07-18	Travaux de réhabilitation de bas-fonds de Zialé dans le Département de Zouan-Hounien	Groupement ETBPSIE/ITN	6 317 201	02
2012-0-2-1301/07-18	Travaux de construction du magasin pour l'unité de transformation de riz dans le département de Toulepleu	GECOTP-CI	28 755 809	03

**Tableau n°12 : Situation des demandes de résiliation en cours de traitement**

## VI- FORMATIONS

A l'initiative de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), un séminaire de formation à l'attention des acteurs des collectivités territoriales (régions et communes) des zones de compétence des DRMP de Man et Daloa, s'est tenu le 13 juillet 2018 à l'hôtel Président de Yamoussoukro. La DRMP de Man a pris part à ce séminaire en tant que structure formatrice.

La DRMP de Man a également animé des séances de formation sur les procédures de passation des marchés publics dans le cadre du déploiement du SIGFIP à Bangolo et Zouan-Hounien du 20 au 22 mars 2018.

## VII- DOSSIERS EN COURS

### 1- Demande de résiliation de marchés

Des demandes portant sur la résiliation de cinq (5) marchés ont été réceptionnées et sont en cours d'instruction par la DRMP.

Ces demandes de résiliation de marché sont inscrites dans le tableau n° 12 ci-dessus.

### 2- Opérations en contentieux

Des appels d'offres ouverts et jugés n'ont pas connu d'attributaires définitifs pour cause de différends nés lors de l'analyse et du jugement des offres. Ces opérations toujours en contentieux, sont indiquées dans le tableau suivant :

N°	N° appel d'offres	Autorité contractante (AC)	Objet de l'appel d'offres	Date de jugement	Observations
1	P 21/2018	Université de Man	Gérance et exploitation du restaurant de l'université de Man.	07 Mai 2018	Suite à la plainte d'un soumissionnaire, l'ANRMP a annulé le jugement et ordonné sa reprise. Mais l'Université de Man refuse d'exécuter la décision de l'ANRMP et compte faire un recours devant la Chambre Administrative de la Cours Suprême.

2	T 717/2018	Projet PURRAR-TGC	Travaux de construction de points de vente dans les Départements de Bondoukou, Tanda et Bouna.	11 Septembre 2018	<p>La DRMP Man, a émis un avis d'objection sur l'attribution et demandé la reprise de l'analyse et du jugement des offres. Mais le PURRAR-TGC et le Président de la COJO refuse la reprise des travaux conformément à l'avis d'objection de la DRMP.</p> <p>Le projet a été invité par le Ministre chargé des marchés Publics à donner suite à ladite opération, vu son inaction.</p>
---	------------	-------------------	--	-------------------------	---

**Tableau n°14 : Point des opérations en contentieux**

### 3- Appels d'offres lancés par anticipation

Eu égard au caractère sensible de certaines natures de dépense, il est recommandé en vue d'anticiper les éventuels retards dans les procédures de passation et d'exécution des marchés, de lancer en fin d'année, les procédures de passation des marchés.

C'est dans ce cadre, que l'appel d'offres pour l'achat des denrées alimentaires pour les détenus de la maison d'arrêt et de correction de Man a été lancé dans le journal des marchés publics du 25 décembre 2018. L'ouverture des plis est prévue pour le 29 janvier 2019.

Ledit appel d'offres est lancé sur la base des informations de la gestion 2018. Les montants attribués seront éventuellement rectifiés au moment de l'élaboration des marchés quand le budget 2019 sera notifié.

## VIII- CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Les difficultés rencontrées par la Direction Régionale dans sa mission, limitent l'efficacité de ses actions. Ces difficultés de divers ordres, se résument comme suit :

- 1) La transmission tardive des documents budgétaires des collectivités territoriales à la DRMP, ce qui constitue une entrave à l'efficacité de la gestion de leurs opérations sur marchés publics ;
- 2) Le Manque de réactivité des collectivités dans la transmission à la DRMP des copies de marchés approuvés par leurs organes ;
- 3) Le faible débit et l'instabilité récurrente du réseau internet de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), rend impossible le traitement des opérations en temps réel dans le SIGMAP ;
- 4) L'inexistence de moyens financiers pour la formation des acteurs des marchés publics, empêche la direction d'offrir des sessions de formation aux acteurs locaux ;
- 5) L'insuffisance du nombre de Chargés d'études (actuellement au nombre de 2), entraîne une accumulation des charges de travail, vu l'étendue de la zone de compétence ;

- 6) L'insuffisance des moyens de déplacement pour les opérations (la DRMP ne dispose que d'un seul véhicule de service). Cette situation oblige à assurer les déplacements des chargés d'études pour les opérations hors de la ville de Man par des véhicules de location, et ce, aux frais du Directeur Régional.

## **IX- PROPOSITION DE MESURES CORRECTIVES**

Il convient avant d'énumérer les propositions de solutions, d'indiquer que dans le rapport d'activités de 2017, il avait été proposé de prendre attache avec la CIE de Man en vue de résoudre le problème d'instabilité du courant électrique dans les bureaux de la DRMP.

Grâce à un appui budgétaire sollicité et obtenu auprès de Monsieur le Directeur Général du Budget et des Finances Générales (DGBF), le problème a été réglé. Les travaux de modifications d'un coût de quatre millions cinq cent trente-cinq mille six cent trente-quatre (4 535 634) francs CFA TTC ont été faits par la CIE de Man.

Comme solutions aux difficultés constatées lors de la gestion 2018, les mesures correctives énumérées ci-après sont proposées :

- 1) Continuer la sensibilisation des collectivités à élaborer et transmettre à la DRMP, au plus vite, leurs documents budgétaires, en vue de favoriser le traitement efficace de leurs opérations sur marché ;
- 2) Continuer la sensibilisation des collectivités à transmettre à la DRMP, au plus vite les copies de marchés approuvés ;
- 3) La SNDI doit être invitée à améliorer la qualité de son service internet pour faciliter l'usage du SIGMAP ;
- 4) Octroyer à la DRMP un budget intégrant une ligne destinée à la formation des acteurs locaux ;
- 5) Augmenter le nombre de Chargés d'études, par l'affectation d'au moins deux (2) Chargés d'études pour porter leur nombre à quatre (4), vu la charge de travail due à l'immensité de la zone de compétence ;
- 6) Mettre un second véhicule à la disposition de la DRMP afin de lui permettre d'assurer efficacement ses missions auprès des acteurs en région.

## **X- PERSPECTIVES 2019**

La divulgation des procédures des marchés publics auprès des acteurs, dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des marchés publics, se poursuivra au cours de l'année 2019.

Aussi sera-t-il nécessaire, compte tenu de l'inexistence des moyens alloués à la formation, de procéder à une formation de proximité sur les procédures des marchés publics. Il s'agira, en effet, d'offrir aux structures publics et privées, des séances de formation à l'attention d'un nombre réduit de personnes, soit dans leurs locaux, soit dans ceux de la DRMP.

Ce programme de formation s'étendra sur toute l'année budgétaire 2019.

Le second axe des priorités pour l'année 2019, sera la réduction des délais de passation des marchés, en vue de se conformer au délai réglementaire qui est de 88 jours. Il sera donc nécessaire d'assister au quotidien, les autres acteurs dans leurs tâches en vue de l'atteinte de cet objectif.

**Fait à Daloa, le 11 janvier 2019**  
**Le Directeur Régional**

**KESSE GERARD**

# **ANNEXES**

## **Annexe 1 :**

### **Tableaux récapitulatifs de toutes les opérations**

## **Annexe 2 :**

### **Tableaux récapitulatifs des marchés attribués et approuvés par autorité contractante**